

FICHE DE SUIVI D'OPÉRATION

DECISIONNELLE		D'INFORMATION	X
A l'attention des membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF)			
Objet : Etudes d'Aménagement Foncier, agricole, forestier et environnemental (AFAFE) de la commune de Jumilhac le Grand.			

Récapitulatif chronologique :

- Le 19 mars 2021 : *délibération* du Conseil Municipal de la commune de Jumilhac le Grand, demandant au Conseil départemental, la mise en œuvre d'études d'aménagement foncier sur une partie de son territoire.
- Le 3 mai 2021 : *institution* par délibération de la Commission permanente du Département, de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) et autorisation du lancement des études d'aménagement foncier.
- Le 31 août 2021 : ordonnance du Président du Tribunal Judiciaire de Périgueux désignant le Président de la CCAF en la personne de M. Patrick PAULIN, Commissaire enquêteur.
- Le 7 octobre 2021 : signature des ordres de service des prestataires désignés à la suite d'un appel d'offres.
 - Pour le volet foncier :
 - M. Philippe COUTURE – Cabinet ECTAUR de Blaye.
 - Pour un montant de : **22 780 € HT – 27 336 € TTC**
 - Pour le volet environnement :
 - M. Hélène DESBIEYS – VERDI CONSEIL MIDI ATLANTIQUE de Mérignac.
 - Pour un montant de : **56 560 € HT – 67 872 € TTC**
- Le 20 octobre 2021 : *constitution* de la CCAF par arrêté du Président du Conseil Départemental.

- Le 23 novembre 2021 : première réunion de la CCAF avec pour ordre du jour :
 1. Présentation de l'outil Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental ;
 2. Présentation du Cabinet de géomètres chargé du volet foncier de l'étude d'aménagement ;
 3. Présentation du Bureau d'études chargé du volet environnement de l'étude d'aménagement ;
 4. Présentation du déroulé et du planning des études d'aménagement ;
 5. Questions diverses.

- Entre novembre 2021 et octobre 2022 : déroulement des études d'aménagement foncier.

- Le 21 septembre 2022 : présentation du volet foncier de l'étude de l'état initial à Madame le Maire.

- Le 13 octobre 2022 : réunion avec le Conseil municipal de Jumilhac pour lui présenter le bilan du volet environnement des études.

- Le 18 octobre 2022 : nouvelle réunion de la Commission Communale d'Aménagement Foncier avec l'ordre du jour suivant :
 1. Présentation de l'étude initiale d'aménagement foncier – volet foncier ;
 - Délibération validant les conclusions de l'étude.
 2. Présentation de l'étude initiale d'aménagement foncier – volet environnement ;
 - Délibération validant les conclusions de l'étude.
 3. Délibérations portant sur l'opportunité de mener une opération d'aménagement foncier, le mode d'aménagement choisi et le périmètre proposé de l'opération ;
 4. Organisation de l'enquête publique portant sur le périmètre et le mode d'aménagement foncier ;
 5. Questions diverses.